

Réunion du groupe de travail « Mer et Littoral »

Mardi 20 Mars 2018 de 10h00 à 13h00

Musée de l'Homme – 16 place du Trocadéro 75016 Paris

Participants

Présents :

Frédéric Herpers, *Stratégies Mer et Littoral*,
Président du GT
Patrice Vermeulen, *Expert*
Michel Porcher, *expert (GOM)*
Christophe Le Visage, *Stratégies Mer et Littoral*
Bernard Vignand, *Conseil général de l'armement*
Corinne Bussi-Copin, *Institut Océanographique*
Fondation Albert 1^{er} Prince de Monaco
Camille Labarthe, *Institut Océanographique*
Fondation Albert 1^{er} Prince de Monaco
Aurélien Carré, *UICN France*
Marine Benoiste, *UICN France*
Didier Grosdemange, *Gaïa Terre Bleue*
Jean-François Lesigne, *RTE*
Nicolas Richard, *FNE*
Pauline Teillac-Deschamps, *UICN France*
Josette Beer-Gabel, *Univ Paris Sorbonne*
Michel Hignette, *Union des conservateurs*
d'aquarium de France
Claire Salomon, *FRB*

Excusés :

Sylvain Michel, *AFB*
Julie Tinetti, *FFESMM*
Guigone Camus, *Experte*
Camille Contamine, *CNPMEM*
Lucile Toulhoat, *CNPMEM*
Sébastien Billeau, *ADEME*
Virginie Duvat, *Univ La Réunion (GOM)*
Pierre Failler, *expert*
Ludovic Frère Escoffier, *Environnement Solutions*
Raphaëla Le Gouvello, *experte*
Catherine Piante, *WWF France*
Aurélié Thomassin, *MTES/DEB*
Alix Willemez, *thésarde droit de la mer*
Virginie Tassin, *avocate (skype)*
Marc-Adrien Marcellier
Chantale Delcausse, *FFESMM*
Damien Saffroy, *RTE*

Prochaine réunion du groupe Mer et Littoral du Comité français de l'UICN

Mardi 05 juin 2018 : 10h – 13h

suivi du GT EMR : 14h30 – 17h30

Ces réunions auront lieu dans les locaux du Comité français de l'UICN au Musée de l'Homme
En salle Hamy - 16 Place du Trocadéro – 75016 Paris
Métro Trocadéro (ligne 6 et 9)

Ordre du jour

- 10h00 : Tour de table et actualités diverses
- 10h45 : Travaux du GT Mer à l’horizon 2020
 - *Présentation du Congrès mondial de l’UICN de 2020 et sa préparation en France*
 - *Travail sur la planification stratégique des espaces maritimes et littoraux*
- 12h45 : Conclusion et prochaine date

Accueil et tour de table

Frédéric Herpers introduit la réunion. Cette réunion sera dédiée à la réflexion concernant l’action du groupe de travail (GT) dans l’optique de présenter au moins une motion au congrès mondial. Nous devons la préparer conformément aux formes requises des motions par les instances de l’UICN. Il est rappelé que les propositions de motion seront en lien avec les thématiques décidées par le GT, à savoir « planification stratégique », « impacts cumulés » ou encore « granulats marins ».

Actualités diverses

Consultation sur les Documents Stratégiques de Façade (DSF) :

Cette consultation est rendue obligatoire suite à l’adoption des ordonnances de 2016 relatives aux plans et programmes. Elle mobilise cependant plus ou moins les acteurs selon les façades. Elle est animée par l’Etat et non par les Conseils maritimes de façades (CMF), qui se sentent marginalisés dans ce processus d’autant plus que les projets proposés à la consultation ne sont pas pleinement issus des travaux des CMF.

La consultation est en cours jusqu’au 25 mars. Relativement peu de contributions ont pour l’instant été apportées, excepté pour la façade maritime NAMO. La question se pose aussi de la prise en compte de ces contributions, les DSF devant être finalisés avant les documents d’état initiaux, en juillet. C’est un calendrier serré.

Le contenu soumis à consultation est peu prescriptif et ne présente pas le même degré d’implication selon les différentes façades. Les objectifs des DSF restent généraux et s’éloignent de la volonté qu’ils soient plus ancrés dans la réalité du terrain, à l’échelle de la façade. Si les états des lieux réalisés par les DIRM sont assez exhaustifs, les documents proposés manquent de vision prospective.

Il est notamment souligné que cette consultation ne semble pas permettre de proposer des orientations stratégiques, et notamment de fournir des éléments pour la construction des cartes de vocation, qui représentent de manière grossière les différentes zones d’activités mais sans vision prospective. Il serait très pertinent que ces cartes de vocation constituent des cartes de potentialité.

Il est également proposé que cette consultation puisse servir à comprendre la vision du grand public sur la mer et, en fonction de cela, de voir comment ou sur quels éléments, mieux communiquer au cours des prochaines années.

Le travail préparatoire d’état initial spatialisé réalisé, dans le cadre des Plans d’Action pour le Milieu Marin (PAMM), est très intéressant.

FNE a contribué sur l'ensemble des façades, grâce à la contribution des associations de terrain. Il est ainsi possible d'appuyer ces contributions en votant sur le site de FNE, afin de construire une position FNE nationale et de contribuer à la négociation.

Pour rappel, il y aura une comptabilisation du nombre de contributions par façade, puis du nombre de votes pour ces contributions. Il est rappelé que dans d'autres pays, une réponse est apportée à toute contribution : si elle n'est pas prise en compte, la raison doit être explicitée.

Consultation sur la Programme Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) :

La consultation sur la nouvelle PPE a également débuté le 19 mars et en cours jusqu'à fin juin. Les documents présentés restent partiels et peu précis, notamment sur les EMR. Ils donnent surtout des objectifs chiffrés (puissance) non spatialisés au niveau des façades alors que le développement potentiel des EMR sur chaque façade sont attendus pour être intégrés aux DSF. Ainsi il est regrettable que les deux exercices de consultation sur la PPE et les DSF soient menés de façon disjointes et qu'il n'y ait pas de coordination entre la planification pour la PPE et l'élaboration des DSF.

De plus, on constate une concurrence entre les types d'énergies marines renouvelables (EMR), avec notamment un tableau comparatif des impacts environnementaux des EMR (issus des travaux UICN) mais pas de comparatif de ces types d'énergie aux autres types d'énergies renouvelables ou non ! Les EMR sont les seuls moyens de production à faire l'objet d'une telle analyse.

Actualités EMR :

Le Gouvernement a déclaré (lors de l'examen au Sénat du projet de loi « Pour un Etat au service d'une société de confiance » par le dépôt d'un amendement) sa volonté de revoir les tarifs alloués aux opérateurs lauréats des deux premiers appels d'offre Eolien offshore par voie législative pour modifier les clauses des contrats voir les annuler.

Cette déclaration a fortement surpris puis mobilisé le secteur alors même que les premiers parcs sont sur le point d'avoir purgé leur recours et que les modalités de révision de contrats existent d'ores et déjà dans les contrats des lauréats. En effet, il y a déjà une nouvelle clause ajoutée dans ces contrats, instituant que les bénéfices soient partagés (prestataire/Etat) au-delà de la marge convenue à la signature. Cette marge définie lors des offres serait de l'ordre de 15 % afin de couvrir les risques sur un nouveau marché national qui rencontre des difficultés de développement. Le développement des EMR en France présente en effet certains freins importants :

-
- Le délai est de 12 ans entre la signature du contrat et la mise en activité du parc, contre 7 ans ailleurs en Europe, du fait des recours malgré les améliorations organisationnelles mises en place (désignation de la compétence unique du tribunal administratif de Nantes) ;
 - Le bouleversement de la cartographie nationale des compétences sur la chaîne de valeur du secteur notamment sur les équipementiers qui contredit la volonté initiale de conjuguer le développement des parcs éoliens en mer avec celle de la création d'une filière industrielle EMR français.

Il y a par ailleurs actuellement une réflexion sur la mise en place de « permis enveloppe », qui imposent que la technologie puisse évoluer au cours du projet, tout comme le tarif de rachat en fonction, mais à la condition que l'état initial soit réalisé et pris en charge par l'Etat et selon différents scénarios. Les autorisations seraient déjà accordées au moment de l'appel d'offre, ce qui permettrait de raccourcir

les délais. La question est de savoir comment les états initiaux pour les études d'impacts seront réalisés alors même que le choix technologique pour le projet et donc ses impacts ne sont pas pleinement arrêtés.

Action de Sea Sheppard sur la pêche accidentelle de dauphins :

En Bretagne, plus de 100 échouages en 1 mois de dauphins montrant des signes de blessures liées au chalutage. Ce serait lié à l'autorisation de la pêche au chalut donnée à deux bateaux, au cœur d'une frayère de Bar (Plateau de Rochebonne) qui vient d'être découverte et qui se trouve en dehors de zones protégées. Cette pêche a lieu lors de la période de reproduction du Bar, ce qui d'une part menace leur population et d'autre part leurs prédateurs. Or les populations s'effondrent véritablement, notamment du fait de l'exploitation des frayères.

Une solution serait, par l'intermédiaire du FEAMP (mesure 40, qui se clôt le 15 mai), de financer une étude pour la création d'une Zone de Conservation Halieutique. Un autre recours serait que certaines grandes enseignes ne mettent pas de bars en rayon pendant sa période de reproduction. Il y a également une forte mobilisation des pêcheurs de plaisance contre la restriction de la pêche au Bar.

Il y a aussi une responsabilité scientifique, car la science a permis de trouver ces frayères. Le Bar de chalut est pourtant bien moins rentable que le Bar de ligne. La science doit aussi servir à protéger, justement en expliquant la dynamique globale de l'écosystème.

Autres actualités :

- Granulats marins : après discussion, la mise en place d'une réunion est de nouveau à l'ordre du jour pour fin juin début juillet, avec une introduction par GSM et Ciment Calcia. Dans l'ordre du jour de cette réunion, le sujet du trait de côte (rechargement, non prélèvement) devra être abordé ;
- Un consortium de chercheurs européens sur le plancton marin a sollicité l'UICN pour participer à un appel d'offre européen de financement : 15 thèses, dont certaines portent sur la conservation de la biodiversité et les enjeux environnementaux liés aux plancton (services écologiques, rôle des AMP). Nous allons voir dans quelle mesure on peut orienter les sujets (par exemple, connectivité, services, etc.) ;
- COPIL ERC en janvier dernier, à l'initiative du CGDD. Deux moments intéressants (i) présentation du CGEDD de leur rapport d'analyse sur ERC, et (ii) l'annonce du CGDD du lancement d'un projet en avril sur l'ERC en mer, avec la mise en place d'un groupe d'experts.

Evènements à venir :

- Publication du rapport de la CNUCC sur « océan-climat », notamment sur l'adaptation aux changements climatiques et le rôle des AMP (2019) ;
- 21 juin 2018 à l'Institut Océanographique : table ronde sur le rôle de la France sur les négociations pour une juridiction en Haute-mer ;
- Evènement scientifique et grand public sur la conservation des récifs coralliens organisé conjointement par la FRB et l'Institut océanographique autour du 20 juin ;
- Exposition « Mer XXL », Nantes, fin juin/ début juillet 2019 : cette plateforme pourrait être intéressante pour faire passer des messages. Il y aura une journée Océan mais c'est une mobilisation commerciale type « salon » et grand public. Il y aura un droit d'entrée et 100 000 visiteurs sont annoncés. Il y aura aussi des choses sur les énergies.

Travail à l'horizon 2020

Le congrès Mondial de la nature aura lieu en juin 2020 à Marseille (confirmation formelle en mai 2018), et sera suivi de la COP de la CDB en octobre au cours de laquelle sera dressé le bilan des objectifs d'Aichi lors. 2020 sera donc une année importante pour la biodiversité.

Le Congrès mondial comprend toujours 2 temps forts qui se succèdent :

- **Le Forum** : comprend des ateliers de travail, des pavillons thématiques (Forest, Ocean, Protected planet...) des présentations et des séances de formations, d'échanges entre experts. Il y aura un pavillon France car c'est le pays hôte.
- **L'Assemblée Générale** (réservée aux membres) : lieu de débats et du vote des motions (résolutions internes et recommandations aux Etats), et élection des institutions de l'UICN.

Le gouvernement français souhaite également un **espace « génération nature »**, sur le même modèle que l'espace « génération climat » de la COP 21. Cet espace sera destiné au grand public et son accès sera gratuit, avec objectif de promouvoir l'expertise et les savoir-faire français.

L'élaboration d'une motion se fait sur un schéma précis : dans le **préambule** il faut rappeler le contexte institutionnel, les fondements scientifiques solides et la portée de la motion, puis **adresser des demandes** politiques ou non aux acteurs. Pour être adoptée au congrès mondial, elle doit avoir une portée mondiale ou au moins supranationale.

Pour élaborer une motion en France, comme le Comité français de l'UICN rassemble tous les membres français, les motions sont travaillées au sein des GT et soumises au vote des membres aux congrès français (en 2019).

Afin d'initier la mobilisation pour le congrès mondial de 2020, le Comité français de l'UICN organise le Congrès français de la nature 7 juin 2018, à Paris. Ce sera l'occasion de célébrer les 25 ans du Comité français et les 70 ans de l'UICN, puis d'aborder 2 thèmes :

1. Déroulement du congrès mondial et lancement de la mobilisation des membres français, présentation de l'espace « génération nature » ;
2. Réflexion post 2020 : bilan des objectifs d'Aïchi et horizon 2030. Réflexion sur ce qui a fonctionné et ce qui a été moins efficace, en fonction de la nature des objectifs mais aussi sur la mobilisation des acteurs.

En 2019, aura lieu le congrès français de la nature qui aura comme objet le vote des motions françaises et la sélection de celles qui seront portées au congrès mondial.

Évènement du PROE (Anne Claire Goarant) :

Le Programme régional pour l'océan indien veut organiser un évènement en 2020 afin d'évaluer les objectifs d'Aïchi pour toute la région Océanie, avec un focus sur la Nouvelle Calédonie. Il faudrait alors que la Nouvelle Calédonie puisse héberger cet évènement (aucun pays n'a encore porté sa candidature), qui accueillerait entre 500 et 800 personnes. Le Comité français de l'UICN est bien connu en Nouvelle Calédonie et la province sud en est membre, et le gouvernement calédonien travaille avec l'UICN Océanie. Le soutien de l'UICN France à ce type de candidature serait apprécié.

Cet évènement pourrait compenser la vision « métropolitaine » du congrès mondial. Ce serait aussi surtout l'occasion rattraper le fait que l'outre-mer français n'est pas toujours inclus dans les engagements internationaux de la France, notamment pour l'Accord de Paris où ils ont dû militer. A l'inverse, pour la CDB et grâce aux surfaces d'aires protégées, c'est grâce à l'outre-mer que la France remplit ses objectifs.

La Nouvelle Calédonie n'a pas d'obligation de se doter de Document stratégique de bassin maritime ultramarin mais c'est quand même intéressant de mener cette réflexion en outre-mer et de se doter de documents équivalents (voir le plan de gestion du parc marin de la mer de corail).

Le parc travaille en effet avec le cluster maritime, qui regroupe tous les acteurs économiques calédoniens autour de la mer. Il y a un bon dialogue entre les usagers, ce qui permet de définir des plans de gestion et d'usages qui permette de satisfaire tous les acteurs. Il est intéressant de s'inspirer et de valoriser les expériences antérieures. Dans les instances du parc, il y a 4 collèges (acteurs publics, secteur privé, société civile, acteurs coutumiers) : le débat est souvent long mais toujours enrichissant. Un groupe de travail va cependant être mis en place sur les activités de gouvernance, pour revoir les modalités de prise de parole.

Travail sur la planification stratégie des espaces maritimes et littoraux

La planification de l'espace maritime doit se faire dans le cadre de la préservation de l'intégrité écologique des écosystèmes marins et littoraux. Elle pourrait cependant être trop environnementale, et il faudra dans ce cas élargir nos considérations.

- *Il faut que notre réflexion prenne en considération l'ensemble des positions des membres pour arriver à un consensus*

Un lien doit être fait entre la Directive Européenne sur la Planification des Espaces Maritimes et la planification effectuée dans le cadre de la mise en œuvre de la DCSMM. Les recommandations de FNE sur les DSF soulignent en particulier le manque de vision prospective. Les DSF auraient en effet dû considérer l'ensemble des activités de manière précise pour considérer les impacts cumulés des unes avec les autres. En effet au regard l'état des lieux, aucune nouvelle activité ne pourra être mise en place si les impacts des autres ne sont pas réduits, car il y a déjà une dégradation évidente de l'environnement.

- *Il faut adopter une vision écosystémique : évaluer les impacts des activités sur tel compartiment biotique et les synergies entre ces différents compartiments.*
- *Il faut nécessairement de nouvelles zones de protection pour arriver à un meilleur état écologique.*

Question du croisement d'activités : les zones d'activités ce ne sont pas que des zones d'exclusion, et c'est la particularité de la mer. Il y a aussi l'idée de la compensation financière de l'utilisation de au titre du service environnemental rendu (compenser financièrement les services ; redevance de l'usage pour toutes les activités d'usage, etc.).

- *Il faut une vision intégrative de tous les enjeux, avec des choix et une vision prospective de la compatibilité des activités et de leurs ambitions pour l'avenir.*

On peut s'inspirer de certains plans de gestion des parcs marins ou de DOCOB qui, à de plus petites échelles et face à des problématiques différentes, peuvent présenter ces dimensions.

Il a été proposé que l'UICN contribue à la consultation sur les DSF, mais cette position devra plutôt transparaître dans la future motion.

Il est décidé en séance d'établir une contribution du groupe pour le comité français à la consultation. Les délais de validation du comité n'ont pas permis de déposer d'avis dans les temps.

- *Les membres du GT vont travailler à la rédaction d'une motion à portée nationale et d'une motion à portée mondiale*

Un point d'avancement sera fait au prochain GT sur le travail concernant ces motions « planification de l'espace maritime ».

Nous travaillerons également à préparer la motion « ERC et impacts cumulés en mer », avec une présentation des positions de FNE.

Prochaine date

Prochaine réunion du groupe Mer et Littoral du Comité français de l'UICN

Mardi 5 juin 2018 : 10h – 13h

suivi du GT EMR : 14h30 – 17h30

Ces réunions auront lieu dans les locaux du Comité français de l'UICN au Musée de l'Homme

En salle Hamy - 16 Place du Trocadéro – 75016 Paris

Métro Trocadéro (ligne 6 et 9)